

Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le **09 AOUT 2024**



ID : 071-217104454-20240808-DEC\_50\_2024-AU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL**

**DEC- 50-2024**

**MISSION DE COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR LES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE SALLE ALFRED JARREAU**

**BUREAU VERITAS**

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité pour la Ville de Saint-Marcel d'avoir recours à une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé de niveau 3, dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la salle Alfred JARREAU,

Considérant les dispositions de l'article R21-22-8 du code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres,

**DECIDE:**

**Article 1er** : Est acceptée la signature d'un contrat relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé entre la ville de Saint-Marcel et le Bureau VERITAS CONSTRUCTION – 6 rue Marcel DASSAULT – 21000 DIJON.

**Article 2** : Le montant de ce contrat s'élève à 1 785,00 € HT, soit 2 142,00 € TTC.

**Article 3** : Ce contrat prend effet à sa signature et se prolonge jusqu'à la fin de la mission.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 08 août 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,